



District de l'Hérault de Football

COMMISSION SENIORS

Réunion du 16/04/2025

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langelfeld**

Excusés : **MM. Bruno Lefevre – Christian Pichon Thomasson – Sylvain Sanna**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 09/04/2025 a été approuvé à l'unanimité.



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

D1

LA PEYRADE OL 1/M. PETIT BARD FC 2

Du 13/04/2025

Est donnée à rejouer au 01/05/2025 jour férié, journée de rattrapage au calendrier général
(Match interrompu à la mi-temps – terrain impraticable)

D2

⚽ Poule A

MIREVAL AS 1/ST GELY FESC 1

Du 13/04/2025

A été reportée à l'avance au 19/04/2025, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal – dégradations de la clôture)

⚽ Poule B

FLORENSAC PINET 1/M. CELLENEUVE 1

Du 13/04/2025

Est reportée au 08/05/2025 jour férié, journée de rattrapage au calendrier général
(Terrain impraticable)

CORNEILHAN LIGNAN 1/S. POINTE COURTE 1

Du 08/05/2025

Est avancée au 07/05/2025
(Accord footclubs)

D3

⚽ Poule A

CASTRIES AV 1/ST GELY FESC 2

Du 27/04/2025

Est avancée au 24/04/2025
(Accord des clubs)

D4

⚽ Poule A

ST MARTIN LONDRES US 1/PRADES LE LEZ FC 1

Du 01/05/2025

Est avancée au 16/04/2025
(Accord des clubs)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



⚽ Poule B

MIREVAL AS 2/AS ST BAUZILLE 2

Du 13/04/2025

A été reportée à l'avance au 20/04/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal – dégradations de la clôture)

SC LODEVE 1/PORT MARIANNE MTP FC 1

Du 27/04/2025

Est reportée au 11/05/2025

(Accord des clubs)

⚽ Poule C

CORNEILHAN LIGNAN 2/MIDI LIROU CAP POILH 1

Du 08/05/2025

Est avancée au 24/04/2025

(Accord des clubs)

VÉTÉRANS

⚽ Poule A

ST PARGOIRE FC 31/MIDI LIROU CAP POILH 32

Du 07/02/2025 (journée 13)

Donnée à rejouer en semaine ou le dimanche au plus tard le 04/05/2025 (cf. PV du 09/04/2025)

Est fixée au 30/04/2025

(Match à rejouer – PV Commission Règlements & Contentieux du 17/02/2025)

MONTBLANC SF 32/ ST PARGOIRE FC 31

Du 21/03/2025 (journée 16)

Donnée à jouer en semaine ou le dimanche au plus tard le 11/05/2025 (cf. PV du 09/04/2025)

Est fixée au 07/05/2025

(Terrain impraticable)

CORNEILHAN LIGNAN 33/LESPIGNAN VENDRES FC 33

Du 21/03/2025 (journée 16), reportée à l'avance par la permanence du District

Donnée à jouer en semaine ou le dimanche au plus tard le 11/05/2025 (cf. PV du 09/04/2025)

Est fixée au 30/04/2025

(Arrêté municipal)

⚽ Poule B

ALIGNAN AC 33/SAUVIAN FC 32

Du 21/03/2025 (journée 16), reportée à l'avance par la permanence du District

Donnée à jouer en semaine ou le dimanche au plus tard le 11/05/2025 (cf. PV du 09/04/2025)

Est fixée au 07/05/2025

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



⚽ Poule C

MIREVAL AS 33/BAILLARGUES ST BRES 33

Du 11/04/2025

A été reportée à l'avance au 25/04/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal – dégradations de la clôture)

INFORMATION AUX CLUBS

Suite à la décision de la Commission de Discipline et de l'Éthique qui a infligé **2 matchs de suspension ferme de terrain** à l'équipe LESPIGNAN VENDRES FC 1 évoluant en D1 (PV du 10/04/2025), les deux matchs suivants devront se jouer « sur **terrain neutre** situé à vingt-cinq kilomètres (distance FOOT2000) au moins de la ville du club sanctionné et être proposé à la Commission d'Organisation par le club fautif au plus tard 10 jours avant la rencontre sous peine de match perdu par pénalité. ». Le club devra faire parvenir également l'autorisation de prêt du terrain émanant de la mairie idoine :

D1 du 27/04/2025 LESPIGNAN VENDRES FC 1/SUSSARGUES FC 1

D1 du 18/05/2025 LESPIGNAN VENDRES FC 1/PALAVAS CE 1

FEUILLE DE MATCH ADRESSÉE HORS DÉLAI

VU la feuille de match,

La Commission applique au club ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délai :

M. PAILLADE MERCURE 32 (547089)

29470383 – Vétérans (C) du 04/04/2025

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Reçue à l'accueil le 15/04/2025)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

M. PAILLADE MERCURE 32 (547089)

29470383 – Vétérans (C) du 04/04/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Version 4.0 – récupération des données 5 mn avant le match)

JACOU CLAPIERS FA 35 (582757)

29470387 – Vétérans (C) du 04/04/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Version 4.0)

LATTES AS 2 (520344)

28859065 – D2 (A) du 13/04/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Tablette non fonctionnelle)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



BESSAN AS 1 (503161)

28900468 – D3 (C) du 13/04/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Absence de tablette)

AS ST BAUZILLE 2 (564715)

28892795 – D5 (B) du 13/04/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Version 4.0)

SAUVIAN FC 2 (580725)

28902319 – D5 (B) du 13/04/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Version 4.0)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

ST JEAN-VEDAS 32

29409873 – Vétérans (C) du 11/04/2025

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 30/04/2025**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 30/04/2025

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou